

Demande de dispense du prélèvement à la source

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette demande est valable pour les revenus 2016 uniquement et doit nous être retournée au plus tard le 30/11/2015.

Pour être dispensé du prélèvement de l'acompte lors de l'encaissement de vos intérêts (24%), le Revenu Fiscal de Référence (RFR) de votre foyer fiscal indiqué sur votre avis d'imposition 2015 établi au titre des revenus 2014 doit être :

- inférieur à 25 000 euros si vous êtes célibataire, divorcé ou veuf.
- inférieur à 50 000 euros si vous êtes soumis à une imposition commune.

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse fiscale :

J'atteste sur l'honneur que je remplis les conditions indiquées ci-dessus pour bénéficier de cette dispense.

Je reconnais être informé(e) :

1. que je m'expose à des sanctions, notamment fiscales, en cas de déclaration inexacte ;
2. que la dispense de prélèvement à la source ne concernera que les revenus perçus au titre de l'année 2016 après enregistrement de la demande par CredoFunding.

Fait à : _____

Le : _____

Signature